

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 25 mars 2016

**DCS07-2016**

**En exercice :** 137  
**Présents :** 70  
**Votants :** 72

Le 25 mars 2016, à 12 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, Mme Sylvianne LEPOITTEVIN, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Robert MICHEL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Gérard SENGIER, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

**Communauté de communes "Pays de Falaise" :** Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

**Communauté de communes « CABALOR » :** M. Olivier PAZ, M. Jean-Louis GREFFIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE, M. Franck LEROYER (délégué suppléant)

**Communauté de communes "Cingal" :** M. Bernard LEBLANC

**Communauté de communes « entre Bois et Marais » :** M. Jean-Claude GARNIER

**Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. Patrice COLBERT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Laurent FORESTIER (délégué suppléant), M. Eric GUEROULT (délégué suppléant), Mme Cécile PARENT (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. Michel BANNIER, M. Didier BERTHELOT, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY, M. Philippe JOUIN

**Communauté de communes "Suisse Normande" :** M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Roger TENCE

**Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

**Communauté de communes « Vallée de l'Orne » :** M. Erwann GOUEDARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

**Communauté de communes de Vire :** M. Marc ANDREU SABATER, Mme Annie BIHEL

**Communauté de communes "Bocage Coutançais" :** M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN

**Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" :** M. Gilles QUINQUENEL

**Communauté de communes "Bayeux Intercom" :** Mme Mélanie LEPOULTIER

**Communauté de communes "Baie du Cotentin" :** M. Philippe CATHERINE

**BUDGET PRIMITIF  
2016**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le : 18 mars 2016

Transmise à la Préfecture le :

**Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M. Philippe CATHERINE**

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Ludwig WILLAUME), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à Mme Sylviane LEPOITTEVIN)**

**Etaient excusés :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Grégory BERKOVICZ, Mme Edith GUILLOT, Mme Micheline LECHARTIER, M. Bruno PIQUET**

**Communauté de communes "CABALOR" : Mme Sylvie DUPONT, M. François VANNIER**

**Communauté de communes "Cœur de Nacre" : M. Patrick DUBOIS**

**Communauté de communes "Cingal" : Mme Nicole GOUBERT, M. Serge LANGEAIS, Mme Christine LÉBOULANGER**

**Communauté de communes "Entre Thue et Mue" : M. Loïc CAVELLEC, M. Gérard BONNAIRE, M. Michel LAFONT, M. Jacques VIRLOUVET**

**Communauté de communes "Evrecy Orne Odon" : M. Henri GIRARD**

**Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M. François BRIERE, M. Philippe GOSELIN**

**Communauté de communes "Canton de Tinchebray" : M. Jérôme NURY**

**Communauté de communes "Bayeux-Intercom" : M. Patrick GOMONT**

**Communauté d'Agglomération "Pays de Flers" : M. Michel DUMAINE**

**Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : M. Jean-Marie SEVIN, Mme Dominique BAUDRY**

**Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M. Jean-Pierre LHONNEUR**

**Conseil Départemental de la Manche : M. Jacques COQUELIN, M. Marc LEFEVRE**

**Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX**

**Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN-HOORNE**

## BUDGET PRIMITIF 2016

### **Exposé :**

Le comité syndical qui s'est réuni le 27 janvier 2016 a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016 conformément à l'article L.2312-1 et suivants du CGCT.

Le BP 2016 est établi sur le maintien des contributions 2015 des EPCI membres du syndicat mixte de la manière suivante :

- 10 cts d'€ pour la cotisation de base pour les EPCI membres du socle et du réseau
  - 90 cts d'€ pour la cotisation SCOT pour les 10 EPCI membres du socle
  - 86 cts d'€ pour la cotisation actions des 10 EPCI concernés
  - 40 cts d'€ pour la cotisation actions des 3 EPCI du Pays Sud Calvados \*
- pour les conseils départementaux du calvados, de la manche et de l'orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est répartie de la manière suivante :
- 10 000 € pour le Calvados,
  - 6 000 € pour la Manche
  - et 4 000 € pour l'Orne
- (en dehors des autres subventions liées aux activités du pôle).

\*Pour rappel :

L'association du Pays Sud Calvados étant amenée à voir ses missions reprises par le pôle métropolitain, la cotisation de ses 3 membres, c'est-à-dire les communautés de communes Suisse Normande, Pays de Falaise et Condé et Druance sera portée à 0,86 d'€ avec maintien de la cotisation de base à 0,10 d'€ comme les autres membres du socle, à compter de la reprise effective de leurs activités par le pôle.

Lecture des annexes comptables – extrait de la maquette budgétaire (vue II A2 + vue II A3)

### **Proposition :**

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le budget primitif 2016, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Le montant total du budget proposé est de 2 091 489 €, soit 1 830 455 € en fonctionnement et 261 034 € en Investissement comprenant les restes à réaliser de chaque section de 2015.

Il convient également de définir le montant de la contribution des EPCI membres socle et réseau par le comité syndical comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire conformément à la présentation ci-dessus.

*Cf annexes annexes comptables – extrait de la maquette budgétaire (vue II A2 + vue II A3)*

**Vote :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L2343-1 et 2 du CGCT,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 10 novembre 2015 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS18-2015 du comité syndical en date du 28 mai 2015 portant sur les statuts du syndicat mixte Caen-Métropole,

Vu la délibération DCS24-2015 du comité syndical en date du 10 juillet 2015 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 27 janvier 2016,

Vu l'avis favorable du bureau du 29 janvier 2016,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical le 27 janvier 2016;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ou représentés :

- APPROUVE le BUDGET PRIMITIF 2016 tel qu'annexé à la présente délibération

- DIT QUE le montant de la cotisation des EPCI membres est défini de la manière suivante :

- 10 cts d'€ pour la cotisation de base pour les EPCI membres du socle et du réseau

- 90 cts d'€ pour la cotisation SCOT pour les 10 EPCI membres du socle

- 86 cts d'€ pour la cotisation actions des 13 EPCI concernés

- pour les conseils départementaux du calvados, de la manche et de l'orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est répartie de la manière suivante :

- 10 000 € pour le Calvados,

- 6 000 € pour la Manche

- et 4 000 € pour l'Orne

(en dehors des autres subventions liées aux activités du pôle).

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Sonia DE LA PROVÔTÉ**